



Formations sociales  
et médico-sociales

41 chemin du chancelier 69130 Ecully  
Tél : 04 78 33 46 20 Fax : 04 78 33 44 12

Site : [www.institutsaintlaurent.org](http://www.institutsaintlaurent.org)

N° dispensateur formation 82.69.01516.69 Code APE : 8559B N° de Siret 779 883 479 00023

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION ES PASSERELLE

### Dispositif particulier de financement

2019/2020

Formation théorique : 511 h

Stage pratique : 700h (Article 7 de l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé)

Temps de travail personnel : 450 h (comptabilisées pour obtention ECTS) 180 ECTS<sup>1</sup>

### Calendrier prévisionnel sous couvert d'agréments de la Région Auvergne/ Rhône-Alpes

1 <sup>er</sup> au 8 avril 2019	42H	Accueil de la promotion à l'Institut St Laurent, présentation de la formation et mise en route du processus de professionnalisation
Du 09/04/2019 au 26/04/2019		
Du 29/04/2019 au 03/05/2019	28h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 06/05/2019 au 24/05/2019		
Du 27/05/2019 au 29/05/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 03/06/2019 au 14/06/2019	70H	Stage pratique de 700H
Du 17/06/2019 au 20/06/2019	28h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 21/06/2019 au 28/06/2019	42H	Stage pratique de 700H
Du 01/07/2019 au 04/07/2019	28h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 05/07/2019 au 12/07/2019	42H	Stage pratique de 700H
		CONGES
Du 04/09/2019 au 06/09/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 09/09/2019 au 20/09/2019	70H	Stage pratique de 700H
Du 23/09/2019 au 25/09/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 26/09/2019 au 04/10/2019	49h	Stage pratique de 700H
Du 07/10/2019 au 11/10/2019	35h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 14/10/2019 au 18/10/2019	35h	Stage pratique de 700H
		CONGES
Du 04/11/2019 au 06/11/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 07/11/2019 au 22/11/2019 (à l'exception du 11 novembre Férié)	77h	Stage pratique de 700H
Du 25/11/2019 au 27/11/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 28/11/2019 au 06/12/2019	49h	Stage pratique de 700H
Du 09/12/2019 au 11/12/2019	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 12/12/2019 au 20/12/2019	49H	Stage pratique de 700H
		CONGES
Du 06/01/2020 au 08/01/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 09/01/2020 au 17/01/2020	49H	Stage pratique de 700H
Du 20/01/2020 au 22/01/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 23/01/2020 au 31/01/2020	49H	Stage pratique de 700H
Du 03/02/2020 au 05/02/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 06/02/2020 au 14/02/2020	49H	Stage pratique de 700H
Du 02/03/2020 au 04/03/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 05/03/2020 au 18/03/2020	49H	Stage pratique de 700H
Du 23/03/2020 au 25/03/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 26/03/2020 au 03/04/2020		
Du 06/04/2020 au 10/04/2020	35h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 13/04/2020 au 24/04/2020		
Du 27/04/2020 au 30/04/2020	28h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 01/05/2020 au 08/05/2020		
Du 11/05/2020 au 15/05/2020	35h	Regroupement à l'Institut St Laurent
Du 18/05/2020 au 01/06/2020		
Du 02/06/2020 au 04/06/2020	21h	Regroupement à l'Institut St Laurent
<b>TOTAL</b>	<b>511 h</b> <b>700 h</b>	<b>Formation théorique</b> <b>Stage pratique</b>

Stages ES - Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Article 7 de l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

- Les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur « autres dispositifs de financement » justifiant d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans effectuent un stage d'une durée d'au moins 20 semaines (700 heures).

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages / INSTRUCTION

INTERMINISTERIELLE n° DGS/SD4A/DGESIP/2015/248 du 24 juillet 2015 relative au séquençage des stages des diplômes du travail social de niveau 3 (ES)

: Stage de 700 heures pouvant dépasser 6 mois au total, s'il s'effectue sur 2 années d'enseignement, sans excéder toutefois 1260 heures au total)

1 - Système Européen de transfert d'unités de cours capitalisables (European Credit Transfer System - ECTS) Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et Circulaire interministérielle n° DGCS/4A/DGESIP/2011/457 du 5 décembre 2011 relative à la mise en crédits européens (ECTS) des formations préparant au diplôme post baccalauréats de travail social.